

# Comment compléter le formulaire de demande en ligne pour une copropriété ou un immeuble de rapport ?

Tutoriel

Ce tutoriel concerne le formulaire de demande en ligne pour une copropriété ou un immeuble de rapport.

Si votre demande concerne un logement individuel, consultez le tutoriel « Comment compléter le formulaire de demande en ligne pour un logement individuel ? »

Vous serez guidé(e) pas à pas afin de compléter correctement votre demande d'allocation de chauffage de 225 euros.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348

-   0800 120 33 (numéro gratuit)
-   [facebook.com/SPFEco](https://facebook.com/SPFEco)
-   [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)
-   [linkedin.com/company/fod-economie](https://linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)
-   [instagram.com/spfec](https://instagram.com/spfec)
-   [youtube.com/user/SPFEconomie](https://youtube.com/user/SPFEconomie)
-   <https://economie.fgov.be>

Éditrice responsable :  
Séverine Waterbley  
Présidente du Comité de direction  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles

Version internet

## 1. Avant de compléter le formulaire

Munissez-vous de votre carte d'identité ou de votre smartphone.

Munissez-vous également du numéro d'entreprise (BCE) de la copropriété. Cette information est en principe affichée dans l'entrée commune du logement et sur les documents relatifs à la copropriété.

### Remarque

Les champs à compléter pour les demandes concernant les copropriétés sont moins nombreux.

A la différence du formulaire qui concerne une demande pour un logement individuel, vous ne devez pas introduire vous-mêmes les scans de la facture et de la preuve de paiement. En effet, ces documents sont fournis au SPF Economie par les gestionnaires de copropriétés.

## 2. Ouvrez le formulaire en ligne

Tapez dans un navigateur internet l'adresse URL [chequemazout.economie.fgov.be](http://chequemazout.economie.fgov.be) ou [stookoliecheque.economie.fgov.be](http://stookoliecheque.economie.fgov.be) pour la version en néerlandais.

L'écran suivant apparaît.

Vous avez le choix entre :

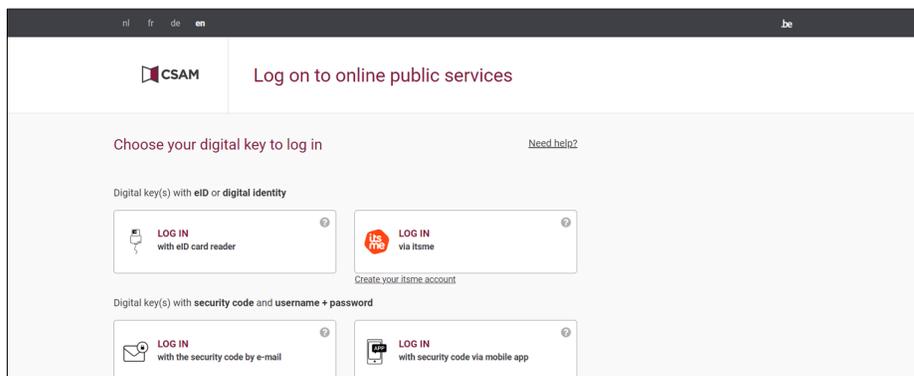
- introduire une demande pour un logement individuel
- Introduire une demande pour une copropriété.



Cliquez sur le bouton « Accéder au formulaire » pour introduire une demande pour une copropriété.

## 3. Identifiez-vous

L'écran suivant apparaît.



Connectez-vous :

- Soit avec votre carte d'identité via un lecteur eID,
- soit via votre Itsme.

## 4. Complétez le formulaire

Vous obtenez un écran sur lequel s'affichent automatiquement vos données personnelles, à savoir :

- votre numéro de registre national,
- vos nom et prénom,
- votre adresse.

### Vos données de contact

Vous pouvez compléter le formulaire avec votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone

**Formulaire Demande pour l'intervention sur la facture de gasoil de chauffage (copropriété)**

**Demandeur**

L'intervention est destinée aux personnes chauffant leur résidence principale au gasoil de chauffage (mazout) ou au propane.

Numéro de registre national  
[redacted]

<small>Nom de famille</small> Amand	<small>Prénom</small> Martine
<small>Adresse e-mail *</small> [input type="text"/>	<small>Numéro de téléphone *</small> [input type="text"/>

**Adresse du domicile principal**

<small>Rue</small> Rue de Behogne	<small>Numéro</small> 78	<small>Boîte postale</small>
<small>Ville/Commune</small> Rochefort		

À cocher si la livraison a eu lieu à votre résidence principale précédente



Vous avez déménagé depuis peu ? Si la livraison de gasoil de chauffage (mazout) ou de propane a été effectuée à votre adresse officielle précédente, cochez « adresse précédente de résidence principale précédente où a eu lieu la livraison ».

En cochant cette case, nos services pourront vérifier auprès du Registre national cette précédente adresse officielle précédente indiquée sur votre facture de livraison.

## Vos coordonnées bancaires

Introduisez votre numéro de compte bancaire.

## Informations sur la copropriété

Sous « Syndic », indiquez :

- le nom de votre copropriété.
- le numéro BCE de la copropriété (tel qu'enregistré dans la Banque-Carrefour des Entreprises) de votre copropriété : vous le trouverez :
  - soit sur les documents de votre copropriété
  - soit dans les documents affichés à l'entrée de votre immeuble

## Ajoutez des remarques

Si vous souhaitez ajouter des remarques, complétez le champ vide et cliquez sur « Introduire ».

## 5. Confirmation de l'introduction de la demande

Après avoir correctement introduit votre demande, vous recevez une confirmation à l'écran. Vous recevrez également plus tard une confirmation par e-mail.

